

Luxembourg, le 13 novembre 2018

Circulaire aux administrations communales

N° 15/2018

Objet : Contribution 2019

Madame la Bourgmestre,
Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, je tiens à vous informer que le comité du SYVICOL a décidé, en sa séance du 12 novembre 2018, de maintenir à 1.30€ par tête d'habitant la contribution à payer par les communes membres en 2019.

Vous trouverez en annexe le relevé des contributions, basé sur les chiffres établis par le STATEC au 1.1.2018 qui vous permettra d'inscrire, dans le budget de 2019, le montant correspondant à votre commune.

La facture y afférente vous parviendra au début de l'année prochaine.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma considération distinguée.



Gérard Koob
Secrétaire



Emile Eicher
Président